

Le mardi 17 décembre 2019, à 9 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

COMPETENCE GENERALE

1. Approbation du compte rendu du comité du 12 novembre 2019
2. Compte rendu des délégations au Président et au bureau

Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°8 – 27.05.2014. C30 du 27 mai 2014 et de la délibération complémentaire n°5 – 18.11.2014 C69 du 18 novembre 2014

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
Certificat administratif	Virement de crédit			c/ 022 -15729, c/ 61551 15729,

3. Budget principal 2019 : décision modificative n° 3

Fonctionnement – Dépenses				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
Charges salariales		-22 000,00 €	012	-22 000,00 €
Honoraires c/ 6226		2 000,00 €	011	2 000,00 €
Frais acte et de contentieux c/6227		862,00 €	011	862,00 €
Charges sur opérations courantes c/ 678		1 628,35 €	67	1 628,35 €
Charges exceptionnelles c/678		17 509,65 €	67	17 509,65 €
	0,00 €	0.00 €		

4. Grille tarifaire 2020 du budget principal

Le comité syndical valide les tarifs suivants :

Budget Principal	€ NET	€ NET
DIVERS		
Forfait 1/2 journée location amphithéâtre (autres que des collectivités publiques)	50,00	50,00
Intervention agents service rivières à l'heure	40,00	40,00
Intervention engin service rivières à l'heure	40,00	40,00
Commande d'ouverture barrière Gendarmerie	30,00	30,00

5. Vote des participations des collectivités

	Montant dépenses CA 2018	Taux 2020	Pour mémoire Taux 2019
Rivières	164 583,32 €	2,58%	3,21%
Déchets (HT)	6 052 289,40 €	94,73%	94,20%
Aire couverte - Collège	56 558,18 €	0,89%	0,70%
Gendarmerie	115 087,41 €	1,80%	1,88%
Total	6 388 518,31 €	100,00%	100,00%

6. Budget primitif 2020 : budget principal

Montant global de 963 584 € en fonctionnement et 366 139 € en investissement.

7. Créations / Fermetures / Modifications de postes

- Créations : 6 Adjoints tech territoriaux à 35 h à compter du 1^{er} janv. 2020
- Fermetures : 6 Adjoints techniques principaux à 35 h à compter du 31 déc. 2019 et 1 Directeur territorial à 35 h à compter du 31 déc. 2019
- Modification : 1 Adjoint tech au service transport des déchets de 32h à 35h hebdo

8. Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le centre de gestion des Deux-Sèvres

Le comité syndical décide d'adhérer.

COMPETENCE RIVIERES

9. Avenant au CTMA et DIG

Le Comité syndical autorise le Président à faire un avenant tenant compte de la modification des collectivités (SMBVSN à la place du SYRLA) et intégration de la Région Nouvelle Aquitaine comme nouveau partenaire).

10. Contrat Re Sources du SERTAD

Le Comité syndical autorise le Président à signer le contrat Re Sources du SERTAD.

COMPETENCE DECHETS

11. Grille tarifaire 2020 du budget déchets

Le comité syndical valide les tarifs proposés et annexés.

12. Avenant n°5 à la régie de recettes

Le comité syndical intègre le paiement des passages en déchetterie (au-delà de 50), dans la régie de recettes.

13. Vote des participations des collectivités

COLLECTIVITES	DECHETS		Total 2020
	Part service TTC	Part frais généraux	
	3 926 311,40	332 849,01	
CC HAUT VAL DE SEVRE	2 453 286,81	207 974,87	2 661 261,68
CC PARTHENAY-GATINE	919 663,61	77 963,54	997 627,15
CC VAL DE GATINE	553 360,97	46 910,61	600 271,58
Total général	3 926 311,40	332 849,01	4 259 160,41

14. Budget déchets : budget primitif 2019

Montant global de 5 751 967 € en fonctionnement et 751 382 € en investissement.

15. Avenant au contrat de reprise REVIPAC

Le comité syndical accepte l'avenant supprimant les prix planchers garantis.

16. Avenant au contrat de reprise VALORPLAST

Le comité syndical accepte l'avenant définissant entre autres les standards par matériau. .

17. Contrat de reprise AFM recyclage

Le comité syndical accepte le contrat supprimant les prix planchers garantis.

QUESTIONS DIVERSES